

FICHE d'INSCRIPTION 2022-2023

Affaire suivie par Stéphane Tesnier

☎ 06 84 54 24 33

✉ eiea@comcomsudsarthe.fr

Etat civil

Nom, Prénom :		Date de naissance :	
Adresse :		CP/Ville :	
Portable personnel :		Téléphone domicile :	
Portable père :		Portable mère :	
Responsable 1 :		Responsable 2 :	
Adresse (1) :		Adresse 2 :	
Mail 1 :		Mail 2 :	

Ecole des Arts

	Descriptif	Professeur	Jour / heure
Instrument/Discipline :			
FM :			
Eveil Mus/corporel :			
Danse :			

Administration

Autorisation de publication de photographie(s) :

Je soussigné **autorise** par la présente, l'Ecole des Arts à diffuser la ou les photographie(s), sur lesquelles je figure ou figure mon enfant dont je suis le représentant légal :

Nom prénom du responsable :

Nom prénom de l'élève :

Et ce en vue de les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur le site Internet désigné à l'adresse suivante : <http://comcomsudsarthe.fr>

Cette autorisation est valable pendant toute la durée de vie du site de la communauté de communes. Elle pourra être révoquée par courrier adressé au directeur de l'Ecole des Arts. La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'au support explicitement mentionné.

Documents à fournir pour tous les élèves (en cas de changement dans l'année) :

- Photocopie justificatif de domicile
- Photocopie livret de famille pour réductions familles.
- Attestation du responsable de votre société musicale pour obtenir la réduction.

Document à fournir pour les élèves Danseurs et Eveil musical et corporel :

Certificat médical portant la mention : "non contre-indication à la pratique de la danse"

L'accès aux cours ne s'effectuera qu'après réception du dossier complet et signé.

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus et accepte les conditions ci dessous.

L'inscription ou la réinscription ne sera effective qu'après remise du dossier signé et accompagné des documents demandés. En cas d'annulation de l'inscription durant la période d'essai (trois séances de cours consécutives), une somme égale au montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.

Ces conditions sont aussi valables pour les inscriptions en cours d'année sur décision du Directeur.

Toute personne souhaitant bénéficier de ces conditions devra en informer le Directeur au plus tard à la date de la troisième séance de cours.

Les inscriptions sont prises pour une année scolaire et la cotisation est due pour l'année entière, même en cas d'absence prolongée ou de départ en cours d'année, sauf cas de force majeure dûment justifiée (incapacité médicale supérieure à trois mois, mutation professionnelle, préjudice économique grave).

Les cotisations sont payables en 1 fois à l'inscription, ou 3 fois par tiers.

Date :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier et archivées papier par l'Ecole des Arts Sud Sarthe dans le but de pouvoir prévenir en cas d'urgence, établir des statistiques et d'assurer la communication inhérente au fonctionnement du service. Elles sont conservées pendant 15 ans et sont destinées uniquement à un usage interne aux services de la CDC Sud Sarthe. Elles ne sont pas revendues ni cédées Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant L'Ecole des Arts : eiea@comcomsudsarthe.fr